

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 081654

LUBRICAR

Date de la version précédente: 2013-12-17

Date de révision: 2014-03-07

Version 2.02

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	LUBRICAR
Numéro	
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Graisse lubrifiante.
--------------------------	----------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	HAPIE 6 RUE DE L'ÉPINETTE - 77340 PONTAULT COMBAULT TEL 01 64 43 83 34 - FAX 01 64 43 83 42
-------------	---

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact	
Adresse e-mail	hapie@hapie.net

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 49 00 00 49 (24h/24, 7j/7)
 ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59
 En France : - PARIS : Hôpital Fernand Widal 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cédex 10 , Tel : 01.40.05.48.48. -
 MARSEILLE : Hopital Salvator, 249 bd Ste Marguerite 13274 Marseille cedex 5, Tel : 04.91.75.25.25. - LYON : Hopital Edouard
 Herriot, 5 place d'Arsonval, 69437 Lyon cedex 3, Tel : 04.72.11.69.11. - NANCY : Hopital central, 29 Av du Mal De Lattre de
 Tassigny, 54000 Nancy, Tel : 03.83.32.36.36 ou le SAMU : Tel (15)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir section 2.2.

DIRECTIVE 67/548/EEC ou 1999/45/EC

Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16

FDS n° : 081654

LUBRICAR

Date de révision: 2014-03-07

Version 2.02

La substance/Le mélange est classifiée comme dangereux conformément à la Directive (s) 67/548/EEC et ses amendements et/ou 1999/45/EC et ses amendements.

Classification

R52/53 ***

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon Directive 1999/45/CE

Phrase(s) R

R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique***

Phrase(s) S

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité***

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Propriétés environnementales Ne pas rejeter dans l'environnement.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyl et pentyl), sels de zinc***	270-608-0	01-2119493628-22	68457-79-4	<1	Xi;R38-41 N;R51-53	Aquatic Chronic 2 (H411) Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315)
Nonylphénol***	246-672-0	donnée non disponible	25154-52-3	<0.03	Xn;R22 C;R34 N;R50-53 Repr.Cat.3;R62-63	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Repr. 2 (H361fd) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)

Informations complémentaires Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.

Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

FDS n° : 081654

LUBRICAR

Date de révision: 2014-03-07

Version 2.02

Conseils généraux	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Les jets à haute pression peuvent endommager la peau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre.
Ingestion	Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux	Non classé.
Contact avec la peau	Non classé. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.
Inhalation	Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
------------------------------	---------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Dioxyde de carbone (CO ₂), poudre ABC, Mousse, Eau pulvérisée ou en brouillard.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.
---------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

FDS n° : 081654

LUBRICAR

Date de révision: 2014-03-07

Version 2.02

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Autres informations Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Endiguer. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Collecter le produit déversé avec des moyens mécaniques appropriés. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle Voir section 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets Voir section 13 pour plus de détails.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations pour une manipulation sans danger Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévention des incendies et des explosions Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception.

FDS n° : 081654

LUBRICAR

Date de révision: 2014-03-07

Version 2.02

Mesures d'hygiène

Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Conserver le récipient bien fermé. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger de l'humidité.

Matières à éviter

Oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

brouillard d'huile (VLE) : 10mg/m³, sur 15 minutes
brouillard d'huile (VME) : 5 mg/m³, sur 8 heures

Légende

Voir section 16

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)***

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyl et pentyl), sels de zinc*** 68457-79-4			11.87 mg/kg bw/day Dermal 8.13 mg/m ³ Inhalation	

DNEL Consommateur***

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyl et pentyl), sels de zinc*** 68457-79-4			5.93 mg/kg bw/day Dermal 2.06 mg/m ³ Inhalation 0.24 mg/kg bw/day Oral	

FDS n° : 081654

LUBRICAR

Date de révision: 2014-03-07

Version 2.02

Concentration prévisible sans effet (PNEC) ***

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyl et pentyl), sels de zinc*** 68457-79-4	4 µg/l fw 4.6 µg/l mw 45 µg/l or***				100 mg/l	10.67 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition professionnelle****Mesures d'ordre technique**

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Équipement de protection individuelle**Informations générales**

Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

Protection respiratoire

Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

Protection des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues.

Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures: Caoutchouc nitrile, Caoutchouc fluoré. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques d'abrasion et de coupure. En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**Informations générales**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FDS n° : 081654

LUBRICAR

Date de révision: 2014-03-07

Version 2.02

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur		vert	
État physique @20°C		solide	
Odeur		caractéristique	
Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
pH		Non applicable	
Point/intervalle d'ébullition		Non applicable	
Point d'éclair	> 200 °C > 392 °F		
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Pas d'information disponible	
Pression de vapeur		Pas d'information disponible	
Densité de vapeur		Pas d'information disponible	
Masse volumique	~ 900 kg/m ³	@ 20 °C	
Hydrosolubilité		Insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible	
logPow		Pas d'information disponible	
Température d'autoignition	> 250 °C > 482 °F		ASTM E659 ASTM E659
Viscosité, cinématique		Pas d'information disponible	
Propriétés explosives	Non-explosif		
Propriétés oxydantes	Non applicable		
Possibilité de réactions dangereuses	Non applicable		

9.2. Autres informations

Point de goutte	> 180 °C	ISO 2176
-----------------	----------	----------

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité****10.2. Stabilité chimique**

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.

10.5. Matières incompatibles



FDS n° : 081654

MULTIS FIL EP 2

Date de révision: 2014-03-07

Version 2.02

Matières à éviter Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun dans les conditions normales d'utilisation. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit**

Contact avec la peau . Non classé. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.

Contact avec les yeux . Non classé.

Inhalation . Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion . Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyl et pentyl), sels de zinc***	LD50 3600 mg/kg (Rat - OECD 401)	LD50 > 20000 mg/kg (Rabbit - OECD 402)	
Nonylphénol***	LD50 1882 mg/kg (Rat)	LD50 2013 mg/kg (Rabbit)	

Sensibilisation

Sensibilisation Non classé sensibilisant.

Effets spécifiques

Cancérogénicité Ce produit n'est pas classé cancérogène.
Mutagénicité Ce produit n'est pas classé mutagène.
Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de risques connus ou suspectés pour la reproduction.

Nom Chimique	Union Européenne
Nonylphénol*** 25154-52-3	Repr. 2 (H361fd)

Toxicité par administration répétée

Toxicité subchronique Pas d'information disponible.

Effets sur les organes-cibles (STOT)

FDS n° : 081654

LUBRICAR

Date de révision: 2014-03-07

Version 2.02

Effets sur les organes-cibles (STOT) Pas d'information disponible.

Autres informations

Autres effets néfastes Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyl et pentyl), sels de zinc*** 68457-79-4	EbL50 (72h) 21 mg/l (Scenedesmus subspicatus - OECD 201)	EC50 (48h) 23 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LC50 (96h) 4.5 mg/l (Cyprinodon variegatus - OECD 203)	
NonylphénoI*** 25154-52-3	EC50 (72h) = 0.32 mg/l (algae)	EC50 (48h) 0.085 mg/l (Daphnia magna)	LC50 (96h) = 0.128 mg/l (fish)	

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyl et pentyl), sels de zinc*** 68457-79-4		NOEC(21d) 0.8 mg/l Daphnia magna		
NonylphénoI*** 25154-52-3		NOEC (21d) 0.089 mg/l (Daphnia magna)		

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité



FDS n° : 081654

MULTIS FIL EP 2

Date de révision: 2014-03-07

Version 2.02

Informations générales

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit Pas d'information disponible.

logPow Pas d'information disponible

Informations sur les composants

Nom Chimique	log Pow
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyl et pentyl), sels de zinc*** - 68457-79-4	0.69
Nonylphénol*** - 25154-52-3	4.48

12.4. Mobilité dans le sol

Sol Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit n'est pas mobile dans le sol.

Air Il y a peu de pertes par évaporation.

Eau Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Informations générales Pas d'information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Ne pas rejeter dans l'environnement. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

No de déchet suivant le CED Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 12 01 12. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

FDS n° : 081654

LUBRICAR

Date de révision: 2014-03-07

Version 2.02

ADR/RID	non réglementé
IMDG/IMO	non réglementé
ICAO/IATA	non réglementé
ADN	non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Union Européenne****Inventaires Internationaux**

EINECS/ELINCS	-
TSCA	-
DSL	-
ENCS	-
IECSC	-
KECL	-
PICCS	-
AICS	-
NZIoC	-

Légende**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances**TSCA** - United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventory**DSL/NDSL** - Canadian Domestic Substances List/Non-Domestic Substances List**ENCS** - Japan Existing and New Chemical Substances**IECSC** - China Inventory of Existing Chemical Substances**KECL** - Korean Existing and Evaluated Chemical Substances**PICCS** - Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances**AICS** - Australian Inventory of Chemical Substances**NZIoC** - New Zealand Inventory of Chemicals**Information supplémentaire****15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité chimique Pas d'information disponible

15.3. Information sur les législations nationales**France**



FDS n° : 081654

LUBRICAR

Date de révision: 2014-03-07

Version 2.02

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir section 8).
- Art. R.4624-19 à R.4624-20 et arrêté du 11.07.77 (Surveillance médicale renforcée).

Maladies Professionnelles

Tableau(x) applicable(s) n° 36

Maladies ayant un caractère professionnel (Annexe à l'article D461-1 du code de la sécurité sociale) : 601

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R38 - Irritant pour la peau

R34 - Provoque des brûlures

R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

R62 - Risque possible d'altération de la fertilité

R22 - Nocif en cas d'ingestion***

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique***

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H361fd - Susceptible de nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme***

Abbreviations, acronymes

Légende Section 8

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2014-03-07

Révision *** Indique la section remise à jour.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 081654

LUBRICAR

Date de révision: 2014-03-07

Version 2.02

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité